

**FAITS DIVERS.**

Il y a quelques jours, un garçon d'une quinzaine d'années, apprenti ébéniste, s'en allait le long du boulevard en portant sur sa tête une longue pile de chaises enchâssées les unes dans les autres; il trottaient donc allègrement avec son fardeau, sifflant, chantant et faisant des niches, lorsque tout à coup il trébucha et fait chavirer l'édifice, dont les parties tombent, en se disloquant, sur le trottoir. A l'aspect du désastre, le pauvre gamin reste consterné, puis se met à fondre en larmes et bientôt il est entouré d'une foule compatissante, mais dont la pitié s'en tenait aux expressions de condoléance.

Il était donc là, ne sachant quel parti prendre, lorsqu'une jeune personne, parfaitement mise, fend la foule d'un air dégagé, et, voyant ce qui vient de se passer: « Allons, mon garçon, lui dit-elle, ne te déssole pas; je vais te reconduire chez ton patron; tu diras que c'est moi qui t'ai heurté en passant, et j'arrangerai ton affaire. » Aussitôt elle fait approcher un fiacre, elle aide l'apprenti à rassembler les débris qu'elle jette dans le véhicule, puis tous deux montent dedans, et quelque vingt minutes plus tard ladite affaire était arrangée à beaux deniers comptant, que la jolie personne paya sans vouloir dire son nom.

Peu de jours après, le jeune Charles B..., l'apprenti en question, étant allé au théâtre du Cirque voir jouer l'Histoire d'un Drapeau, la pièce en vogue, se trouvait au poulailler avec une douzaine de ses camarades. « Oh, sapristi! s'écrie-t-il tout à coup en voyant entrer en scène Mlle X..., qui remplit un des principaux rôles, mais c'est ma belle dame de l'autre jour que voilà! Attention, vous autres, et feu partout; il faut la chauffer ferme!... »

Et la bande joyeuse de se mettre dès lors à applaudir à tout rompre; mais pas n'était besoin de ce renfort de bravos pour Mlle X. dont le public applaudissait le talent avec autant d'enthousiasme qu'en mettait la bande de Charles à payer sa dette de cœur.

— Vendredi soir, un accident assez grave est arrivé à un voyageur du train se dirigeant de Dijon sur Paris. Cet homme avait sur lui plusieurs flacons d'éther sulfurique et de divers alcools; tout à coup, au moment où le train se mettait en marche, vis-à-vis le dépôt, une forte détonation se fit entendre, et le voyageur se trouva environné de flammes; les huit ou dix personnes qui étaient dans le même compartiment se précipitèrent sur la voie, malgré la vitesse que le train avait déjà acquise; elles en seront quittes pour quelques légères contusions, mais la victime de ce triste accident, horriblement brûlée, a dû être conduite immédiatement à l'hôpital.

— Une curieuse cérémonie a eu lieu le 22 janvier à Chabrillan.

Les conscrits de cette commune appartenant à la classe de 1818 et âgés aujourd'hui de 62 ans, se sont réunis pour faire célébrer une messe, qui a été suivie d'un banquet en l'honneur du 42<sup>e</sup> anniversaire de leur tirage au sort. Deux seulement manquaient à l'appel. Tous les autres sont pleins de santé et de courage.

Tout récemment un journal citait l'exemple de douze amis, âgés d'environ trente ans, qui avaient fondé un banquet annuel. Au 1<sup>er</sup> janvier dernier, trente ans ne s'étaient pas encore écoulés depuis la fondation du banquet, et il ne restait plus que deux convives: un vieux général et un académicien. La vie de Paris use plus vite que celle de province.

— La semaine dernière, raconte le *Courrier de Lyon*, un jeune apprenti tisseur qui était allé à la pêche aux grenouilles, et qui en avait rapporté plusieurs vivantes, eut l'idée d'en placer trois dans le lit de son jeune frère, afin de lui faire une plaisanterie.

Au milieu de son sommeil, ce dernier est réveillé par un corps froid et visqueux qu'il sent s'agiter sur sa figure en poussant de petits cris inarticulés. C'était une des grenouilles qui, chassée par la chaleur du lit et cherchant à se sauver, était arrivée jusqu'au visage du dormeur et s'était mise à croasser.

Saisi d'effroi, le pauvre apprenti appelle au secours d'une voix étouffée, et, en se débattant, tombe raide de frayeur entre le lit de son frère et le sien. — Pendant que ce dernier, effrayé des suites de sa plaisanterie, se cache en pleurant dans ses draps, on accourt et l'on trouve l'enfant en proie à des convulsions affreuses que des soins intelligents ont fait disparaître. Depuis ce moment, l'infortuné jeune homme a repris ses travaux habituels, mais il a complètement perdu l'usage de la parole.

— Le tribunal de police correctionnelle de Lyon a statué mercredi sur le procès de la dame Tronel, prévenue d'avoir causé la mort d'une jeune apprentie de quatorze ans par ses mauvais traitements: coups de poing, coup de bâton, coups d'épingles, brûlures. Ce procès, digne d'être classé au nombre des procès révoltants et odieux, a excité l'unanime indignation des assistants. M. Roué, substitut de M. le procureur impérial, a requis, avec une éloquente indignation, l'application du maximum de la peine.

La dame Tronel a été condamnée à cinq ans de prison.

— On verrait reproduit le fait suivant dans une pochade de vaudevilliste que l'on crierait inévitablement à la fantaisie, à l'in vraisemblance; mais, pourtant,

Le vrai peut quelquefois n'être pas vraisemblable.

En voici un exemple: toute récente que nous fournit la commune de St-Etienne-la-Thillaye (Calvados):

Un brasseur de notre ville assistait, mardi dernier, dans la susdite commune, à la célébration du 50<sup>e</sup> anniversaire du mariage de ses parents, qui l'avaient invité à cette intéressante cérémonie. Après la solennité religieuse, eut lieu un banquet pantagruélique, auquel prirent part presque tous les habitants du hameau, et, le repas terminé, il fut procédé à l'enlèvement de la jarretière de l'épouse septuagénaire, que l'on se partagea, et chacun, comme d'usage, s'en fut chez soi.

Jusqu'ici, rien de bien extraordinaire; mais ce qui quadruple l'originalité du fait, c'est cette circonstance que, le jour même où les époux Pongnon célébraient dans l'église de Saint-Etienne-la-Thillaye le 50<sup>e</sup> anniversaire de leur mariage, les époux Leblond devaient aussi fêter, dans la même église, leur cinquantaine.

En effet, il y a cinquante ans, l'église de Saint-Etienne-la-Thillaye a vu bénir, dans la même matinée, ces deux unions qui depuis cette époque n'ont jamais été obscurcies par le moindre nuage. Mais l'époux Leblond, soit par superstition, soit par tout autre motif, n'ayant pas voulu suivre l'exemple du couple son voisin, il n'y eut qu'une fête au lieu de deux; seulement, la femme Leblond ne partageant pas, cette fois, l'opinion de son mari, n'en voulut pas moins se confondre dans la foule des invités à la fête de son amie, tandis que l'époux, récalcitrant, était parti casser des cailloux sur la grand'route.

C'est peut-être là le seul point de désaccord qui, depuis cinquante ans, se soit manifesté dans cette union privilégiée.

— La *Constitution* d'Auvergne donne de nouveaux détails sur la découverte mystérieuse dont on parle tant depuis huit jours dans le rayon de Cosne (Nièvre) sur cette affaire immense, horrible, dont vient d'être sais le parquet de cette ville et qui donne lieu en ce moment à une instruction fort active.

Il s'agit, comme le faisaient pressentir nos premières informations, de toute une longue série de meurtres, d'assassinats commis depuis longues années avec une férocité inouïe et dont le mystère terrible vient d'être dévoilé par les travaux du chemin de fer en voie d'exécution sur la ligne du Bourbonnais.

Le récit des romans les plus chargés semble être dépassé par les détails épouvantables de ce grand drame qui va probablement se dérouler aux prochaines assises de la Nièvre et qui va fournir une nouvelle page aux annales criminelles de la justice. Voici ce que rapporte à ce sujet une correspondance et que nous publions sous toute réserve:

« Il existe à la Celle-sur-Loire, village situé entre Neuvy-sur-Loire et Cosne, une auberge ayant pour enseigne: *A la Girafe*. Cette auberge, éloignée d'environ 200 mètres du village et isolée de toute autre habitation, est située sur la route d'Orléans à Nevers, et la nouvelle voie ferrée qui passe tout auprès coupe en deux un champ assez vaste qui s'étend devant l'auberge et en forme une dépendance. Or, le propriétaire de l'hôtel et du champ, après avoir fait d'inutiles efforts pour éloigner le chemin de fer de chez lui, s'est empressé d'offrir, en voyant les travaux de terrassement approcher, de faire lui-même, et à ses frais, les fouilles nécessaires sur sa propriété. Ses offres insistantes et d'abord inexplicables ne furent pas acceptées mais ne tardèrent pas à être comprises.

Aux premiers coups de pioche donnés sur son terrain planté d'arbres, les ouvriers trouvèrent les débris d'un cadavre humain, puis d'un autre cadavre, puis d'un troisième. Bref, le pied de chaque arbre était marqué par une victime.

Cette découverte imprévue, et qui révélait tant de crimes, parvint bientôt aux oreilles de la justice, et donna lieu à l'ouverture immédiate d'une enquête. Il paraît que l'aubergiste, pour se soustraire aux rumeurs accusatrices de la foule et aux souvenirs accablants des soupçons qui avaient déjà pesé sur lui à l'occasion de plusieurs étrangers subitement disparus après avoir passé la nuit à son auberge, fit d'abord bonne contenance et, feignant l'indignation, s'en alla dénoncer initiativement ceux qui osaient l'accuser.

Mais sa fille, mariée depuis assez longtemps et qui s'était pendue il y a peu de mois sans cause bien connue; mais la rapidité incroyable de sa fortune, mais ses efforts pour éloigner du champ fatal le fouilles révélatrices du chemin de fer, mais l'état des cadavres dont plusieurs étaient là depuis peu de temps encore, dit on, et portaient sur eux les traces du crime ou à côté d'eux les signes d'une reconnaissance certaine, toutes ces circonstances réunies corroboraient terriblement les nouveaux soupçons. Aussi, malgré l'audace de sa contenance, l'aubergiste fut arrêté et mis au secret avec sa femme et son fils.

On dit que depuis plus de trente ans ce monstre attirait chez lui par l'économie des frais d'hospitalité les colporteurs, marchands d'aiguilles, ouvriers rémouleurs, tous ces industriels gagne-petit auxquels il faisait fête et qu'il immolait barbarement pendant leur sommeil pour s'emparer du petit pécule qu'ils avaient pu amasser dans la campagne.

Aussi on a trouvé à côté d'un cadavre une meule de rémouleur, à côté d'un autre une

balle de colporteur, des instruments divers propres aux états des pauvres victimes, et jusqu'à un âne qui avait été tué et enterré avec son maître.

Il paraît que le nombre des cadavres ainsi trouvés dépasse vingt-cinq; l'instruction commencée n'a pas encore dit son dernier mot et portera la lumière dans cette mystérieuse affaire, qui a jeté l'épouvante et l'horreur dans tous les environs.

— LA LIBERTÉ DONT PARLE FIGARO. — La *Gazette du Nord* reçoit de Saint-Petersbourg un écrit en langue russe, intitulé: *Gazette agricole*. Le visa de la censure dont il est revêtu porte cette singulière formule: « Permis d'imprimer, à la condition qu'il ne sera pas distribué comme journal, reproduit dans aucune revue périodique et mise en vente dans aucune librairie. »

Pour tous les articles non signés, J. Reboux.

**THÉÂTRE DES AMATEURS**

Judi 2 février, spectacle à 6 h. 1/2:

1. LE CHEVALIER DU GUET, comédie 2 actes.
2. LES MÉMOIRES DU DIABLE, vaud. 3 actes.

Prix des places: Première galerie, 1 f. 50 c. - Stalles de parquet, 1 f. 50 c. - Parquet, 1 f. - Amphithéâtre, 75 c. - Parterre, 50 c.

**CIRQUE F. LALANNE**

Situé Marché au Charbon, à Roubaix.

Judi 2 février, à 7 h. 1/2:

Arlequin Statue, pantomime. Scènes, danses et exercices équestres, par plusieurs écuyers et écuyères. Nombreux Intermèdes par les clowns.

Prix des places: Stalles, 2 f. 50; premières, 1 f. 50; secondes, 1 f.; galeries, 50 c.

**CIRQUE F. LALANNE**

**REPRÉSENTATIONS**

LES DIMANCHES, LUNDIS ET JEUDIS.

Abonnements aux représentations

S'inscrire à l'avance, à l'administration.

Leçons élémentaires — Cours de haute école

— Leçons particulières pour dames — Chevaux en dressage.

M. LALANNE a l'honneur de prévenir messieurs les amateurs qui ont des chevaux, qu'il met son arène à leur disposition, tous les jours de deux à quatre heures.

EN VENTE CHEZ J. REBOUX

20, Rue Neuve, Roubaix:

**AGENDA**

du commerce et de l'industrie.

Edition particulière, imprimée sur papier satiné.

SEMAINE, à livre ouvert, avec lignes grises, 80 cent.

QUATRE JOURS, à liv. ouv., avec lig. grises, 1 fr. 10.

— Vous persistez dans votre refus?  
— Quittez-moi, Altesse.

— Qu'entendez-vous par là?  
— Que nulle intimidation ne peut me faire vendre mon honneur. Si j'ai commis un crime contre l'Etat et le gouvernement, je le jure; la justice ait son cours. J'aime mieux invoquer les lois de la Suède que votre clémence.

— Vous méprisez mon pouvoir? Par le ciel, craignez-le!

— Je ne crains rien, car je ne redoute plus ma propre faiblesse.

— Vous avez confessé votre crime, vous m'avez demandé grâce.

— Faiblesse passagère dont je me repens.

— Vos actions déposent contre vous.

— Elles prouvent mon innocence.

Le duc, transporté de fureur, ne se contenta plus.

« Audacieuse! s'écria-t-il en déchirant et foulant aux pieds le brevet de la pension, vous vous repentirez de votre dédain, je le jure; la première fois que le soleil se lèvera, vous ne le verrez qu'à travers les barreaux d'une prison! »

Il saisit la table à ouvrage et l'agita violemment.

Aux gestes menaçants du prince, une exclamation de terreur s'échappa des lèvres de mademoiselle Rudenskold.

A ce cri, Benoît entra précipitamment, courut à elle, et lui passa un bras autour de la taille, en étendant l'autre vers le duc, comme pour la défendre.

« Vous ici? balbutia le prince.

— Je suis à ma place, Altesse: je suis chez ma sœur.

— Benoît! Benoît! s'écria mademoiselle Ru-

nskold avec inquiétude, en appuyant la tête sur l'épaulé de son frère.

— Calme-toi, ma sœur. Ne crains rien me voici.

— Je ne crains que pour toi seul, Benoît. Retire-toi. Que viens-tu faire ici?

— Insensés! cria le duc, vous ne savez pas jusqu'où peut aller la vengeance d'un prince offensé.

Et il sortit, tremblant de colère.

(La suite au prochain numéro)

**PARFUMERIES DE M. CHALMIN.**

Parmi tous les produits dont les annonces remplissent depuis quelque temps la quatrième page des journaux, il en est qui méritent de fixer d'une manière plus particulière l'attention des lecteurs, en raison des véritables services qu'ils sont appelés à rendre.

Dans ce nombre et au premier rang, nous croyons qu'il convient de placer ceux de M. CHALMIN, parfumeur, rue de l'Hôpital, 38 et 40, à Rouen, qui justifient complètement la vogue dont ils sont l'objet.

Aussi, aux personnes qui perdent leurs cheveux et désirent en arrêter promptement la chute, indiquons-nous son *Eau tonique* et sa *Pommade des Châtelines*, deux compositions qui, obtenues à la suite de nombreux essais, ont cela de particulier, c'est qu'en conservant la chevelure, elles la font épaisser, la raffermissent, la nettoient et donnent en même temps au cuir chevelu cette souplesse et ce brillant tant désirés, tout en rendant encore à la peau sa blancheur primitive.

A celles qui recherchent un moyen de calmer les démangeaisons occasionnées par l'action du rasoir, nous conseillons l'emploi d'un nouveau cosmétique connu sous le nom de *Pommade épidermique*, dont les propriétés sont beaucoup supérieures au *Cold-Cream*

et autres compositions employées jusqu'à ce jour sans aucun succès.

Enfin, et pour ne citer que quelques-uns des produits dont cet intelligent chimiste a doté la Société, nous désignerons sa dernière préparation appelée *Ethéroléine*, avec laquelle toute personne peut enlever elle-même les taches faites avec des corps gras et résineux, soit peinture, suif, cire, etc., sur toute espèce de tissus, telles que velours, soieries, lainages, gants de peau, sans altérer les couleurs même les plus délicates. Ce dernier produit est aussi employé avec un grand succès pour le nettoyage des gravures et des papiers.

**ADMINISTRATION DES POSTES**

**HEURES DE LA LEVÉE DES LETTRES**

**au bureau de Roubaix.**

Pour Paris, 8<sup>h</sup> 15<sup>m</sup> mat. — 6<sup>h</sup> 30 s. 8<sup>h</sup> 30 s.  
Pour Lille, 8<sup>h</sup> 15<sup>m</sup> matin. — 11<sup>h</sup> matin.  
12<sup>h</sup> 30 soir. — 4<sup>h</sup> 30 soir. — 8<sup>h</sup> 30 soir.  
Pour Tourcoing, 9<sup>h</sup> 45<sup>m</sup> matin. — 11<sup>h</sup> matin.  
1<sup>h</sup> 30 soir. — 4<sup>h</sup> 30<sup>m</sup> soir. — 8<sup>h</sup> 30 soir.  
Pour Calais, 11<sup>h</sup> matin. — 6<sup>h</sup> 30, 8<sup>h</sup> 30 soir.  
Pour Lannoy, 1<sup>h</sup> 30<sup>m</sup> soir. — 6<sup>h</sup> 00 matin.  
Pour Walincourt, 4<sup>h</sup> 30<sup>m</sup> soir.  
Pour la Belgique, 1<sup>h</sup> 30 soir, 8<sup>h</sup> 30 soir.  
Pour Courtrai et Gand, 11<sup>h</sup> matin.  
Pour Tournai, 8<sup>h</sup> 30 soir.

La clôture des affranchissements en numéraire et des chargements de lettres a lieu une heure avant le départ de chaque courrier; ils sont reçus de 7<sup>h</sup> du matin à 6<sup>h</sup> du soir.

**Le Bureau est ouvert:**

De 7<sup>h</sup> du matin à 7<sup>h</sup> du soir.  
Les dimanches et jours fériés, le bureau est fermé à 3<sup>h</sup> après midi.

**CHEMIN DE FER DU NORD**

Service du 1<sup>er</sup> février.

Correspondance de Lille, Douai, Valenciennes avec Cambrai, St-Quentin, Laon et Reims, par la ligne de Busigny à Somain:

	Matin		Soir		
Lille	6 35	9 25	1 40	6 20	
Douai	7 25	10 35	2 40	7 15	
Valenciennes	7 00		2 05	6 55	
Somain	7 55	11 05	3 10	7 55	
Cambrai	5 00	8 50	11 55	4 00	9 10
Busigny	5 45	9 40	12 45	4 45	10 00
Le Câteau	6 21		1 11	6 27	12 58
Landrecies	6 48		1 31	6 46	1 18
Maubeuge	7 40		2 15	7 31	1 58

	Matin		Soir		
Maubeuge	8 29	11 48	4 48	8 53	
Landrecies	9 06	12 29	5 30	9 41	
Le Câteau	9 30	12 50	5 50	10 05	
Busigny	6 10	9 45	1 05	6 05	10 25
Cambrai	6 55	10 41	1 55	7 02	1 25
Somain	7 45	11 25	2 40	7 50	
Valenciennes	8 40		3 40	8 35	
Douai	8 15	11 55	3 21	8 29	
Lille	9 20	12 45	4 20	9 30	

	Matin		Soir		
Busigny	9 55	1 10	4 56	6 10	10 35
St-Quentin	10 46	2 01	5 38	7 01	11 26
Tergnier	11 31	2 45	6 01	7 40	12 15
Laon	12 45	5 40	10 50		1 10
Reims	2 15	8 00			3 00

	Matin		Soir		
Reims		8 05	2 05	8 45	
Laon		10 10	3 30	10 20	
Tergnier		11 17	4 22	4 33	11 20
St-Quentin		11 48	12 05	5 31	11 56
Busigny		5 55	12 15	6 06	12 36